

Canada, pendant les six mois expirant le 1er janvier 1880 et le 1er janvier 1879, respectivement.—(Sir Richard Cartwright.)

Ordre de la Chambre. Etat donnant le montant des obligations six pour cent payables en Canada, en circulation à la date du 1er janvier 1880.—(Sir Richard Cartwright.)

Ordre de la Chambre. Etat donnant les conditions du dernier emprunt de £3,000,000 sterling, négocié à Londres, le prospectus et la formule des soumissions, les taux obtenus pour le dit emprunt, les droits de courtage et les autres frais encourus pour négocier le dit emprunt, et toute la correspondance échangée entre le ministre des finances et les agents du Canada, ou toutes autres personnes, au sujet du dit emprunt.—(Sir Richard Cartwright.)

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

CONTRATS PRÉSENTÉS.

SIR CHARLES TUPPER soumet à la Chambre les divers articles convenus entre les entrepreneurs et Sa Majesté la Reine Victori sentée par le ministre des chemins de fer et canaux, relativement au chemin de fer canadien du Pacifique.

COMITÉS SPÉCIAUX PERMANENTS.

NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL.

RÉSOLU qu'un comité spécial de sept membres soit nommé pour préparer et rapporter les listes des membres qui devront composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, le 12 courant, le dit comité devant se composer de sir John A. Macdonald, sir Leonard Tilley, sir Charles Tupper, et de messieurs Masson, Mackenzie, Holton et Laurier.—(Sir John A. Macdonald.)

SECOURS À L'IRLANDE.

INTERPELLATION.

M. MACKENZIE : Je voudrais savoir si le gouvernement a pris des mesures pour envoyer sa contribution au fonds de secours irlandais. J'ai fait observer, vendredi, que ce que l'on souscrita devrait être envoyé promptement, afin de produire le plus grand bien possible.

SIR JOHN A. MACDONALD : C'est l'intention du gouvernement de se conformer au précédent fourni par les secours votés pour les victimes de la guerre de Crinée. Un message du gouverneur-général appellera l'attention de la Chambre sur la question et spécifiera la somme. Je proposerai alors une adresse de cette Chambre, qui, une fois adoptée, sera communiquée à l'autre Chambre. Ce sera une adresse conjointe.

La Chambre s'ajourne
à cinq heures moins
dix minutes.

SIR CHARLES TUPPER.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi, 17 février 1880.

M. l'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRE.

PRÉSENTATION DE BILLS.

Les bills suivants sont successivement présentés et lus pour la première fois :

Bill (No. 6) amendant l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.—(M. Bolduc.)

Bill (No. 7) amendant et refondant les Actes concernant le revenu de l'intérieur.—(M. Baby.)

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

QUESTION RELATIVE A L'AIDE DEVANT ÊTRE ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL.

M. BLAKE demande s'il existe quelque correspondance entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, ou quelque rapport, indiquant les résultats de la motion qui a été adoptée à la dernière session, et qui autorisait et engageait le gouvernement à solliciter la coopération et l'aide du gouvernement impérial, sous forme de garanties ou autre, pour la construction du chemin de fer du Pacifique, et si telle correspondance ou tel rapport sera bientôt soumis aux Chambres.

SIR JOHN A. MACDONALD : Une communication écrite et confidentielle, relativement à l'aide que le gouvernement impérial pourrait donner à la construction du chemin de fer du Pacifique, a été soumise au très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, mais il n'est pas de l'intérêt public que cette communication soit soumise aux Chambres à présent. Quant à des rapports sur ce sujet, il n'en existe pas, et je puis dire, de plus, qu'aucune aide n'a été promise par le gouvernement impérial.

QUESTION DE PROCÉDURE.

M. MACKENZIE : M. l'Orateur, je désire appeler de nouveau votre attention sur le sujet dont j'ai parlé l'autre soir. Vous avez dit alors qu'on vous avait remis un projet de loi imprimé.

M. l'ORATEUR : Pas en proposant la motion.

M. MACKENZIE : Non, mais après cela. Voici le titre du bill : "Acte abrogeant les lois concernant la faillite, actuellement en force dans la Confédéra-